



Convention sur la
diversité biologique

ANNÉE INTERNATIONALE
DES FORÊTS • 2011



ALLOCUTION D'OUVERTURE DE
M. AHMED DJOGLAF
SECRÉTAIRE EXÉCUTIF DE LA
CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

À L'OCCASION DE LA

Treizième réunion du Groupe de Travail Biodiversité d'Afrique Centrale (GTBAC13)

13 DECEMBRE, 2011
DOUALA, CAMEROUN

À vérifier au moment de l'allocution



PNUE

Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique
Programme des Nations Unies pour l'Environnement
413 rue Saint-Jacques, Suite 800, Montréal, QC, H2Y 1N9, Canada
Tél : +1 514 288 2220, Fax : +1 514 288 6588
secretariat@cbd.int www.cbd.int



La vie en harmonie, vers le futur
いのちの共生を、未来へ
COP 10 / MOP 5

Chers participants,

C'est un plaisir pour moi d'être parmi vous, au nom du Secrétaire Exécutif de la Convention sur la Diversité, à l'occasion de la Treizième réunion du Groupe de Travail Biodiversité d'Afrique Centrale (GTBAC13).

Comme vous le savez, la Conférence des Parties a, dans sa décision X/2, adopté le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique. Dans cette même décision, elle a exhorté les Parties et les autres gouvernements à établir des objectifs nationaux et régionaux, utilisant le Plan stratégique comme un cadre souple, et à réexaminer, mettre à jour et réviser, le cas échéant, leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (SPANB) conformément au Plan stratégique et aux orientations adoptées dans la décision IX/9.

En réponse à cette décision, le Secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) a organisé une série d'ateliers régionaux et sous-régionaux sur l'actualisation des SPANB afin de renforcer les capacités nationales de développement, de mise en œuvre, de révision et d'actualisation des SPANB ainsi que l'intégration des éléments de diversité biologique dans les secteurs pertinents et les stratégies intersectorielles. C'est ainsi que, grâce au soutien financier du Gouvernement japonais et en collaboration avec le Ministère du développement durable, de l'économie forestière et de l'environnement du Congo, le Secrétariat de la CDB a organisé du 19 au 23 juin 2011 à Brazzaville au Congo un atelier pour l'Afrique centrale. Nous constatons avec plaisir que, suite à cette formation, les pays de l'espace COMIFAC ont démarré diverses activités liées à la révision de leurs SPANB.

Cette réunion est importante car elle représente l'occasion de faire le point sur l'état des lieux des processus de révision des Stratégies et Plans d'Action Nationaux pour la Biodiversité (SPANB) dans les pays de la sous région.

A ce sujet, le Secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique souhaite réitérer son engagement à soutenir les Parties dans l'adoption ou la révision de leur propre stratégie nationale et dans leur mise en œuvre de la manière la plus efficace pour atteindre les objectifs décidés à Nagoya

Comme vous le savez également, après six ans de négociations, la dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique a adopté le Protocole de Nagoya le 29 octobre 2010, à Nagoya, au Japon. Le Protocole soutient la mise en œuvre de l'un des trois objectifs de la Convention soit: le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques.

Ce protocole est assurément l'un des plus importants instruments juridiques adoptés dans les domaines de l'environnement et du développement. Le Protocole de Nagoya permettra d'assurer une plus grande certitude juridique et transparence, tant pour les fournisseurs que pour les utilisateurs de ressources génétiques, en créant des conditions plus prévisibles pour l'accès aux ressources génétiques et en contribuant à assurer le partage des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques. Le Protocole de Nagoya contribuera ainsi à la

conservation et à l'utilisation durable des ressources génétiques, et renforcera la contribution de la diversité biologique au développement et au bien-être humain.

L'entrée en vigueur du Protocole de Nagoya dans les plus brefs délais est donc d'une importance stratégique pour le succès de la mise en œuvre du Protocole et de la Convention. La Conférence des Parties et la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies ont appelé les 193 Parties à la Convention à signer le Protocole de Nagoya et à déposer, dès que possible, leur instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation, ou d'adhésion, le cas échéant.

Le Protocole de Nagoya compte à ce jour 68 signataires, ce qui dénote clairement un engagement international envers cet instrument juridique unique. Nous sommes heureux de voir que le premier pays à avoir ratifié le protocole est un pays de la sous région. Le Gabon, en tant que premier pays à ratifier le Protocole, a une fois de plus confirmé son engagement ferme afin d'assurer que le Protocole puisse entrer en vigueur dans les plus délais. J'ai l'espoir que les autres pays de la sous région emboîteront le pas du Gabon en vue de contribuer à l'entrée en vigueur rapide du Protocole.

A ce titre, sachez que le Secrétariat de la CDB déploie des efforts considérables pour promouvoir l'entrée en vigueur du Protocole de Nagoya à temps pour convoquer la première réunion des Parties au Protocole de concert avec la onzième réunion de la Conférence des Parties qui se tiendra en Inde en Octobre 2012. Pour ce faire, nous comptons sur la ratification du Protocole par 50 Parties à la Convention d'ici le 10 juillet 2012.

Je tiens également à attirer votre attention sur les résultats de la 15^{me} réunion de l'Organe Subsidaire chargé de fournir des avis Scientifiques, Techniques et Technologiques (SBSTTA), en particulier les recommandations du Groupe de liaison de la CDB sur la viande de brousse (recommandation XV / 6). Comme vous le savez, la conservation et l'utilisation durable de la faune sauvage est d'une importance particulière pour l'Afrique centrale. Les recommandations du Groupe de liaison sur la viande de brousse ont été élaborées conjointement avec le groupe de travail d'Afrique centrale sur la viande de brousse de la CITES. J'espère donc que la mise en œuvre des recommandations contribueront à inverser la tendance actuelle d'appauvrissement de la faune sauvage, et permettra d'accroître la sécurité alimentaire et améliorer les moyens de subsistance dans votre sous région. Le Secrétariat de la CDB est prêt à soutenir le GTBAC dans ses efforts pour faire en sorte que la récolte de la viande de brousse soit effectuée sur une base plus durable.

J'ai l'espoir qu'au cours des prochains jours, cette importante réunion sera l'occasion d'un véritable débat et de discussions propres à alimenter le processus de mise en œuvre du plan stratégique et de ratification du Protocole de Nagoya dans les pays de la sous région. Je vous souhaite beaucoup de succès dans vos travaux et délibérations.

Je vous remercie de votre aimable attention.